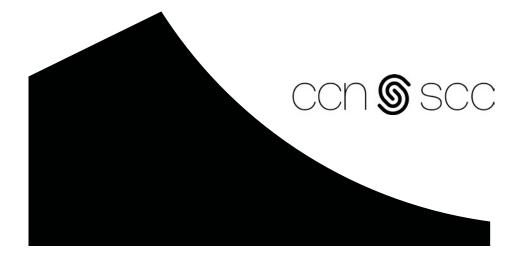


# CAN/BNQ 2501-145/2015 (R 2022)

Sols — Essai de pénétration dynamique au cône





# CAN/BNQ 2501-145/2015 (R 2022)

Sols — Essai de pénétration dynamique au cône

Soils — Dynamic Cone Penetration Test





#### Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

Le Bureau de normalisation du Québec consacre d'abord ses activités à la production de normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés; il s'occupe également de la certification des produits, des processus et des services à partir des normes qu'il a élaborées, en apposant, lorsqu'il y a lieu de le faire, sa propre marque de conformité. Enfin, le BNQ offre un service d'information, en ce qui a trait aux normes tant québécoises que nationales et internationales, aux industriels désireux de se conformer aux normes dans l'optique de la fabrication et de l'exportation de produits divers et de la prestation de services.

#### Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse: www.ccn.ca.

# DEUXIÈME ÉDITION — 2022-04-28

Il s'agit d'une reconduction (confirmation) du texte de l'édition du 23 octobre 2015.

La décision découlant de l'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera mise en œuvre au plus tard à la fin avril 2027.

ICS: 13.080.20.

#### **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT**

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante :

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

Téléphone: 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur: 418 652-2292

Courriel: bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web: www.bnq.qc.ca

#### **RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ**

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

#### **AVIS**

#### COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

## INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (à caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (à caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (à caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

#### **DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ**

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités règlementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet et dans le domaine d'application et de juger de la pertinence du présent document pour l'usage qu'ils veulent en faire.

#### EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.



## **AVANT-PROPOS**

Le présent document a été élaboré conformément aux exigences et lignes directrices du Conseil canadien des normes (CCN) pour les organismes d'élaboration de normes et approuvé par le CCN en tant que norme nationale du Canada reconduite (confirmée). Sa reconduction a été approuvée par un comité de normalisation formé des membres suivants :

### Concepteurs de projets

DAOUST, Michel Stantec Experts-conseils

KONRAD, Pierre-Alain Ministère des Transports du Québec (MTQ)

TOURNIER, Jean-Pierre Hydro-Québec

Laboratoires d'essai

BEAULIEU, Julien Ville de Montréal

FORTIN-RHÉAUME, Andrée-Anne Ministère des Transports du Québec (MTQ) —

Direction générale du laboratoire des chaussées —

Direction des matériaux d'infrastructures —

Secteur sols et granulats

SABOURIN, Dominic Englobe

**Experts** 

MADJAR, Henri Expert indépendant

PERRET, Didier Ressources naturelles Canada (RNCan)

TURMEL, Dominique Ministère de l'Environnement et de la Lutte

contre les changements climatiques (MELCC)

Coordination

MORIN, Alexandre (normalisateur)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)



L'édition 2015 du présent document a été approuvée par le Conseil canadien des normes (CCN) en tant que norme nationale du Canada. Elle a été approuvée par un comité de normalisation formé des membres votants suivants :

Concepteurs de projets

BEAUCE, Guillaume Stantec experts-conseils Itée

GAGNÉ, Antony Ministère des Transports du Québec (MTQ) —

Secteur mécanique des sols — Service

géotechnique et géologie

TOURNIER, Jean-Pierre Hydro-Québec — Direction principale Expertise

Laboratoires d'essai

DUBEAU, Sébastien Ville de Montréal — Direction des

infrastructures — Section géotechnique

MADJAR, Henri SNC-Lavalin/Qualitas

ROBERT, Claude Ministère des Transports du Québec (MTQ) —

Service des matériaux d'infrastructures —

Direction du laboratoire des chaussées

SABOURIN, Dominic Englobe Corp.

**Experts** 

CHAPUIS, Robert P. École Polytechnique

CYR, Éric Ministère du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) — Centre

d'expertise hydrique du Québec

GERMAIN, Diane Terrapex Environnement Itée

PERRET, Didier Ministère des Ressources naturelles du Canada

(RNCan) — Commission géologique du Canada

Coordination

GINGRAS, Marie-Claude (normalisatrice) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)



La collaboration de la personne suivante est également à souligner :

MAURICE, France

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)



# **SOMMAIRE**

			Page	
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION			
2	RÉFÉRENCE NORMATIVE			
3	DÉFINITION			
4	PRINCIPE			
5	APPAR	EILLAGE	2	
	5.1 5.2 5.3 5.4	MATÉRIEL DE FONÇAGE POINTE CONIQUE TRAIN DE TIGES DISPOSITIF DE BATTAGE	2 2 2 3	
6	MODE	OPÉRATOIRE	4	
	6.1 6.2 6.3	ASSEMBLAGE ESSAI DE PÉNÉTRATION EXTRACTION DU TRAIN DE TIGES	4 5 5	
7	RAPPORT D'ESSAI		6	
FIGURE	1 —	POINTE CONIQUE	7	
FIGURE	2 —	DISPOSITIFS DE BATTAGE	8	
ANNEX	E A —	REMARQUES ET LIMITATIONS	9	
ANNEX	Е В —	CORRECTION DE L'INDICE DE PÉNÉTRATION EN FONCTION DE L'ÉNERGIE RÉELLE DE BATTAGE	10	



# SOLS — ESSAI DE PÉNÉTRATION DYNAMIQUE AU CÔNE

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent document spécifie la méthode d'essai de pénétration dynamique au cône qui permet de déterminer l'indice de pénétration  $N_c$  dans un forage vertical.

Cet essai est utilisé lors de reconnaissances géotechniques pour déterminer le profil de la résistance d'un sol à la pénétration d'un cône.

NOTE — L'annexe A fournit, à titre indicatif, différents renseignements concernant la présente méthode d'essai.

# 2 <u>RÉFÉRENCE NORMATIVE</u>

La référence présentée ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) est une référence normative, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elle est essentielle à la compréhension et à l'utilisation du présent document et est citée aux endroits appropriés dans le texte.

Il convient de prendre note qu'une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

#### **ASTM International** [www.astm.org]

**ASTM D4633** 

Standard Test Method for Energy Measurement for Dynamic Penetrometers.

# 3 <u>DÉFINITION</u>

Pour les besoins du présent document, le terme suivant est ainsi défini :

indice de pénétration au cône ( $N_c$ ), n. m. Nombre de coups nécessaires pour qu'un mouton de 63,5 kg tombant en chute libre d'une hauteur de 760 mm puisse faire pénétrer dans un sol, sur une profondeur de 300 mm, une pointe conique normalisée située à l'extrémité d'un train de tiges de calibre AW. Anglais : cone penetration index ( $N_c$ ).